

LA QUESTION DU COTON AFRICAIN à la veille de la Ministérielle de l'OMC à Cancun

Une décision sur le coton est nécessaire à Cancun

La survie de la filière cotonnière africaine est en jeu. La mise en place d'une solution au problème des subventions sur le coton est urgente. C'est pourquoi les pays africains demandent que les membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) prennent lors de la Conférence ministérielle de l'OMC du 10 au 14 septembre 2003 à Cancun (Mexique) une décision sur les deux points suivants :

- Un calendrier de réduction accélérée des subventions sur le coton dès 2004 et leur élimination d'ici 2006. Seule l'abolition totale des subventions sur le coton offrira une solution durable à l'ensemble des producteurs de coton compétitifs.
- Une indemnité financière pour compenser les pertes de revenus des pays les moins avancés. Cette compensation transitoire, en attendant l'élimination des subventions, est vitale en raison de la situation dramatique de ces pays et de leurs millions de producteurs de coton.

La proposition de négociations sur le coton

C'est au nom des pays producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre que le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad ont remis formellement à l'OMC une proposition de négociations à fin avril 2003 (TN/AG/GEN/4 du 16 mai 2003 « Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle en faveur du coton »). Cette proposition a été suivie par un document précisant les modalités de mise en œuvre, où ils se sont notamment engagés à transmettre directement les compensations aux associations locales de producteurs de coton (TN/AG/GEN/6 du 4 août 2003). Les pays concernés ont également déposé récemment un projet de décision relative aux mesures spécifiques sur le coton, en vue de la Déclaration ministérielle qui devrait être approuvée à Cancun (WT/GC/W/511 du 22 août 2003).

La proposition de négociations sur le coton a obtenu la reconnaissance formelle de plusieurs pays individuels (Norvège, Canada, Indonésie, Pakistan, Paraguay, Brésil, pour n'en citer que quelques-uns) et de plusieurs groupes de pays. La nécessité de trouver une solution à la question du coton figure explicitement dans les déclarations officielles suivantes :

- Pays les moins avancés (PMAs), Conférence des ministres, Dakha/Bangladesh, 31.05.03 – 01.06.03
- Union africaine (UA), Sommet des chefs d'Etats, Maputo/Mozambique, 10.06.03
- Pays africains, Conférence des ministres du commerce, Grande Baie/Maurice, 16.06.03 – 18.06.03
- Pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), Conférence des ministres, Bruxelles, 31.07.03 – 01.08.03

Les pays africains ne demandent pas de cadeaux

Le coton est l'un des rares produits qui permet aux pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de tirer des bénéfices du système commercial international. Avec leur proposition sur le coton, ils ne recherchent pas de dons, de crédits ou d'exceptions. Ils ne demandent que le respect des principes de base de l'OMC, c'est-à-dire une concurrence loyale et des échanges équitables. L'OMC ne peut ignorer une telle distorsion sur le marché du coton. Particulièrement à l'heure du « Programme de Doha pour le Développement », les engagements pris en faveur des membres défavorisés ne doivent pas être oubliés.

A Doha en novembre 2001, les négociateurs ont reconnu que les pays industrialisés profitaient davantage des résultats du dernier cycle de négociations de l'OMC (Uruguay Round) que les régions pauvres. Ils ont promis de tenir compte des effets du commerce sur le développement et convenu de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir. Les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre veulent que les promesses de Doha soient concrétisées. Leur initiative en faveur du coton est un pas dans cette direction.

Le coton n'est plus de l'or blanc

Le coton est un cas exemplaire de relations commerciales inégales. Un nombre restreint de producteurs, soutenus par des subventions dans les pays de l'OCDE, menace l'unique « gagne-pain » de 10 millions

de paysans démunis des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Plusieurs autres millions de personnes sont encore touchées de manière indirecte par les difficultés actuelles de ce secteur. Le coton africain n'est plus rentable face à ses concurrents subventionnés, bien qu'il soit de haute qualité et produit à des coûts inférieurs de moitié.

Le coton est d'une importance vitale pour les pays africains. Pour le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, il représente en moyenne 6.5% du produit national brut (PNB), 66% des revenus d'exportations agricoles et 28% des revenus d'exportations totales. Dans la région, les revenus d'exportations liés au coton ont chuté de 31% entre les campagnes 1999/2000 et 2001/2002, alors que la production avait augmenté de 14%. Selon des études récentes, la perte des recettes d'exportations de ces pays, directe et indirecte causée par les subventions, est évaluée à environ un milliard de dollars par an.

Alors qu'il ne constitue qu'une part mineure de l'activité économique des pays de l'OCDE, le coton joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté des pays les moins avancés africains. Il est produit de manière traditionnelle par des paysans, en alternance avec les cultures vivrières. Les possibilités de substitution sont inexistantes dans ces pays du Sahel, alors que le coton peut être remplacé par d'autres cultures ailleurs. En outre, dans les plantations mécanisées des pays développés, le coton est de moindre qualité, offre peu d'emplois et a des effets nocifs sur l'environnement.

Chiffres-clé sur le coton

- 4 milliards de dollars de subventions octroyées aux producteurs de coton américains et européens.
- 50% de baisse sur la valeur du cours mondial du coton entre 1997 et 2002.
- 10 millions de paysans africains menacés par 125'000 producteurs de coton subventionnés.
- 2/3 des revenus d'exportations agricoles de l'Afrique de l'Ouest et du Centre provenant du coton.
- 1 milliard de dollars de pertes par an sur les revenus africains en raison des subventions sur le coton.

Les subventions menacent les paysans africains

Ces dernières années, les producteurs des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont entrepris des réformes importantes pour restructurer et libéraliser le secteur du coton. Malheureusement, le résultat de leurs efforts a jusqu'ici été anéanti par les subventions sur le coton. Selon le CCIC (Comité consultatif international sur le coton), ces subventions se sont élevées à 5,8 milliards de dollars pour la campagne 2001/2002. Il s'agit principalement de deux régions fortement développées: les Etats-Unis (\$ 3,3 mia) et l'Union européenne (\$ 1 mia). On compte environ 10'000 producteurs en Espagne, 25'000 aux Etats-Unis et 90'000 en Grèce.

Les subventions des pays de l'OCDE offrent un avantage indéniable aux concurrents des pays africains. Par exemple, les producteurs américains ont reçu sous forme de subventions en 2001 plus que le PNB total du Burkina Faso, où 2 millions de personnes dépendent de la production du coton. Durant la même année, le Mali a reçu 37 millions de dollars d'aide internationale, mais a subi une baisse de 43 millions de dollars de ses recettes d'exportations liées au coton.

Il existe une corrélation entre les subventions à grande échelle et l'effondrement des cours durant cette dernière décennie. Le prix du coton a atteint son plus bas niveau depuis 30 ans en 2000/2001. Des études ont prouvé que la production de coton africain serait rentable et aurait un effet de levier important sur le développement, si les subventions sur le coton étaient éliminées.

Les subventions mettent aussi en péril le système commercial international

L'OMC est censée assurer le bon fonctionnement du marché international. Avec leur initiative en faveur du coton, les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont choisi la voie des négociations. Ils estiment qu'une révision adéquate des règles sur le commerce agricole permettrait de trouver une solution durable à la surproduction et à l'effondrement du prix mondial du coton. Le système commercial multilatéral doit tenir compte des besoins de ses membres défavorisés. Il en va de la crédibilité du système commercial en général et de l'OMC en particulier.

Dans le cas du coton, les pays africains demandent que les principes de base de l'OMC soient aussi appliqués lorsque ce sont eux qui ont un avantage comparatif évident. Le temps est venu pour les Etats-Unis et l'Union européenne de procéder à des réformes économiques. Ce processus sera difficile et douloureux pour les producteurs concernés. Mais sans un tel effort, ce sont les pays les plus faibles et les producteurs les plus démunis qui en payeront le prix.

Citations des autorités africaines

« Nos producteurs sont prêts à affronter la concurrence sur le marché mondial du coton, pour peu que celle-ci ne soit pas faussée par les subventions ».

Par M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, lors de son intervention devant l'OMC en juin 2003.

« Notre demande est simple : appliquer les règles de libre-échange non seulement aux produits qui ont un intérêt pour les riches et puissants, mais aussi à ceux où les pays pauvres ont un avantage comparatif évident »

Par M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, lors de sa visite à Washington en juin 2003.

« Nous devons marquer notre refus de voir la vie de plusieurs millions d'Africains, qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la culture du coton, continuer à être suspendue aux distorsions induites par les subventions »

Par M. Moussa Touré, Président de la Commission de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine), pendant une réunion ministérielle sur le coton à Ouagadougou en juin 2003.

« La compensation n'est certes qu'un pis-aller, comparé aux bénéfices qui émaneront du rétablissement du libre marché »

Par M. Samuel Amehou, Ambassadeur du Bénin à Genève, pendant son intervention à l'OMC en juillet 2003.

Autres références

www.icac.org
www.worldbank.org
www.wto.org
www.ictsd.org

www.oxfam.org
www.enda.sn
www.roppa-ao.org
www.abcburkina.net

www.uemoa.int
www.ecowas.int
www.boad.org
www.acici.org

Pour plus d'information, veuillez contacter IDEAS Centre

A Cancun (07 - 15.09.03) :

C/o Hôtel Gran Melia Cancun
Blvd Kukulcan km 16.5 zona hotelera
téléphone 52 998 881 11 00
fax 52 998 881 17 40

Nicolas Imboden nicolas.imboden@ideascentre.ch
Nadine Keim nadinekeim@bluewin.ch
Nicole Wyrsch nicole.wyrsch@ideascentre.ch

Siège à Genève :

10, rue de l'Arquebuse
1004 Genève / Suisse
téléphone + 41.22.807 17 40
fax + 41.22.807 17 41

(mobile +41 79 238 83 64)
(mobile +41 79 796 97 52)